



ARRÊTÉ n° A-2023-116

Arrêté portant attribution de marché public de la commune de Saint-Lambert-la-Potherie.

Mission AMO – Géothermie

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable à raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Le marché à procédure adaptée concernant la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en place de la géothermie sur des sites de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie, est confié à l'entreprise :

WEPO

SARL Gerald Bordier

64 rue Aristide Briand

44400 REZE

SIRET : 75303002200028

Pour les montants suivants :

- Offre de base : 29 530,00€ HT soit 35 436,00€ TTC
- L'option – suivi 2^{ème} et 3^{ème} année : 2 060,00€ HT soit 2 472,00€ HT

Soit un total de 31 590,00€ HT et 37 908,00€TTC

ARTICLE 2

Madame la directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-La-Potherie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le préfet et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 21/12/2023

La Maire
Corinne GROSSET



ARRÊTÉ n° A-2023-117

Arrêté portant la décision de VIREMENTS DE CREDITS n°3/2023

SAINT-LAMBERT
LA-POThERIE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

La Maire de la commune de Saint Lambert la Potherie,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2023/27 du 27 mars 2023 de vote du budget primitif 2023, donnant délégation de pouvoir à la Maire :

- pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles (hors-012) de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **88 275,00€**.
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **299 961,27€**.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget	Section	Imputations	Chapitres	Montants
22500	Inv.	2051- Concessions et droits similaires	20	+ 30 000 ,00€
		2318- Autres immobilisations corporelles	23	-30 000,00€

Ce virement de crédits totalise 30 000,00€ mouvementés soit environ 0,75% des dépenses réelles d'investissement.

Au total cumulé sur la section d'investissement en tenant compte du virement de crédit n°2, l'ensemble des virements de crédits totalise 130 000,00€ mouvementés soit environ 3,25% des dépenses réelles d'investissement.

ARTICLE 2

Madame la directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-La-Potherie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressé à Monsieur le préfet et le SGC Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie, Le 22/12/2023

La Maire
Corinne GROSSET





ARRÊTÉ n° A-2024-04

**Arrêté portant numérotation
Rue Denis Papin
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AB 471 est numérotée 15 rue Denis Papin.

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 11/01/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE